

Parquet du Tribunal de Police de Bobigny
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO - PV

AMM

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 011325 FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE
ART.R.412-19 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-19 AL.3.AL.4 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à ST DENIS(93200), en date du _____, par
procès verbal n° _____ dressé par **SERVICE CRS**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s), les faits n'étant pas de sa responsabilité.

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur par courrier séparé .

Dans le cas où votre client aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 29/09/2020

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police DEVEZE Olivier

